

# Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



MARS  
2019  
NUMÉRO  
1110

## 8 % de pharmaciens en plus entre 2018 et 2040, et une densité stabilisée

En France, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 73 000 pharmaciens sont en activité et inscrits à l'Ordre selon le répertoire partagé des professionnels de santé. En raison de la stabilisation à un niveau bas du nombre de places disponibles au *numerus clausus* dans les années 1990, et malgré son relèvement dans les années 2000, les effectifs stagnent depuis ces dix dernières années. Entre 2018 et 2040, le nombre de pharmaciens devrait cependant augmenter de 8 %, pour s'élever à 79 000 en 2040, dans l'hypothèse où les comportements seraient constants et la législation en vigueur maintenue. Dans la mesure où la population française augmenterait au même rythme (8 %) pendant cette période selon l'Insee, la densité resterait stable.

Dans les dix prochaines années, les pharmaciens devraient être plus nombreux à cesser leur activité en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations ayant connu un *numerus clausus* élevé au début des années 1980. Cependant, si le nombre de places offertes aux étudiants demeurerait au niveau du *numerus clausus* actuel et si le flux de professionnels diplômés à l'étranger se maintenait, alors l'arrivée de nouveaux praticiens compenserait ces nombreux départs.

L'officine resterait le lieu d'exercice principal du pharmacien, et le salariat continuerait son développement. La profession, majoritairement féminine, rajeunirait.

Christelle Millien (DREES)

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2018, 73 000 pharmaciens de 70 ans ou moins sont inscrits à l'Ordre et exercent en France. Contrairement aux autres professions de santé (médicales ou paramédicales), les effectifs de cette profession sont restés stables ces dix dernières années (+0,5 % entre 2008 et 2018), alors que dans le même temps ils ont progressé de 4 % pour les médecins, de 43 % pour les infirmiers, et de 23 % pour les sages-femmes. La population française ayant évolué plus rapidement durant cette période (+5 %) que les effectifs de pharmaciens, la densité de ces praticiens a diminué, passant de 114 pharmaciens de 70 ans ou moins pour 100 000 habitants en 2008 à 109 en 2018.

### La hausse du *numerus clausus* entraîne un ralentissement du vieillissement de la profession

Le *numerus clausus*, instauré en 1980, a diminué de 20 % entre cette date et le milieu des années 1980, passant de 2 800 places à 2 250 en 1985 (graphique 1). Il s'est ensuite stabilisé à ce niveau bas jusqu'au début des années 2000. Cette contraction du nombre de professionnels formés a entraîné un vieillissement de la profession et a contribué à la stabilisation des effectifs. Cependant, depuis 2003, le nombre de

places a progressivement été relevé. À la rentrée 2018, 3 124 places ont été ouvertes au *numerus clausus*, le niveau le plus haut depuis son instauration. Compte tenu de la durée des études (six ans dans la majorité des cas et jusqu'à huit ans pour les pharmaciens ayant choisi l'internat) et des délais à l'installation (les pharmaciens mettent jusqu'à quatre ans pour s'installer), le relèvement du *numerus clausus* commence seulement à produire ses effets. La part des moins de 35 ans est ainsi passée de 19 % en 2011 à 21 % en 2018. Et, dans le même temps, la part des plus de 55 ans a augmenté (passant de 21 % en 2011 à 29 % en 2018). Cela s'explique notamment par l'arrivée à ces âges des générations du début des années 1980 qui ont connu un *numerus clausus* élevé et par l'allongement des carrières (la réforme des retraites de 2010 a reculé de deux ans l'âge minimum légal de départ). La moyenne d'âge est ainsi passée de 46,0 ans en 2011 à 46,4 ans en 2018. Dans les dix prochaines années, les départs à la retraite entraîneront un rajeunissement de la profession. Depuis 2010, au *numerus clausus* principal (nombre de places offertes à l'issue de la première année commune aux études de santé [PACES]) s'ajoutent des voies d'accès complémentaires et des passerelles (en deuxième ou troisième année) pour des étudiants venant d'autres cursus. En 2018, 79 places étaient proposées dans le cadre de ce dis-

positif. Cependant, en moyenne entre 2010 et 2015, seulement la moitié des places ont été pourvues<sup>1</sup>.

### Les pharmaciens exercent majoritairement en officine et s'associent de plus en plus

L'officine est le lieu d'activité principal du pharmacien pour sept praticiens inscrits à l'Ordre sur dix. Parmi eux, 53 % sont titulaires et 47 % adjoints. Si la part des pharmaciens exerçant en officine est restée stable entre 2011 et 2018, celle des adjoints parmi eux a augmenté (47 % en 2018 contre 44 % en 2011), au détriment des titulaires.

Outre un attrait plus grand pour le salariat, caractéristique des postes d'adjoints, ce mouvement peut s'expliquer par le regroupement des officines (selon l'Ordre, le nombre d'officines a diminué de 3,8 % en dix ans) et le développement des associations. L'exercice en entreprise individuelle se replie, alors que cette forme juridique était la plus répandue auparavant : seuls 29 % des pharmaciens titulaires sont entrepreneurs individuels en 2014, contre 42 % en 2009 (Pla, Trevien, 2017). Le nombre de regroupements notamment sous forme de société d'exercice libéral (SEL) a été multiplié par 30 en dix ans, selon les données de l'Ordre. Par ailleurs, 10 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre exercent dans des laboratoires d'analyse de biologie médicale en

2018, 9 % dans des établissements de santé disposant d'une pharmacie d'usage intérieur (PUI) et 6 % dans des entreprises du médicament. Les 5 % restants travaillent soit en tant que remplaçant<sup>2</sup> (la plupart du temps en officine), soit dans d'autres structures (administrations, établissements pour personnes âgées, établissements pour personnes handicapées, etc.). L'inscription à l'Ordre n'étant pas obligatoire pour les pharmaciens exerçant dans l'industrie pharmaceutique ou dans les métiers du secteur tertiaire (communication, marketing, etc.) et pour les enseignants-chercheurs, les effectifs totaux de pharmaciens dans ces secteurs ne sont pas connus.

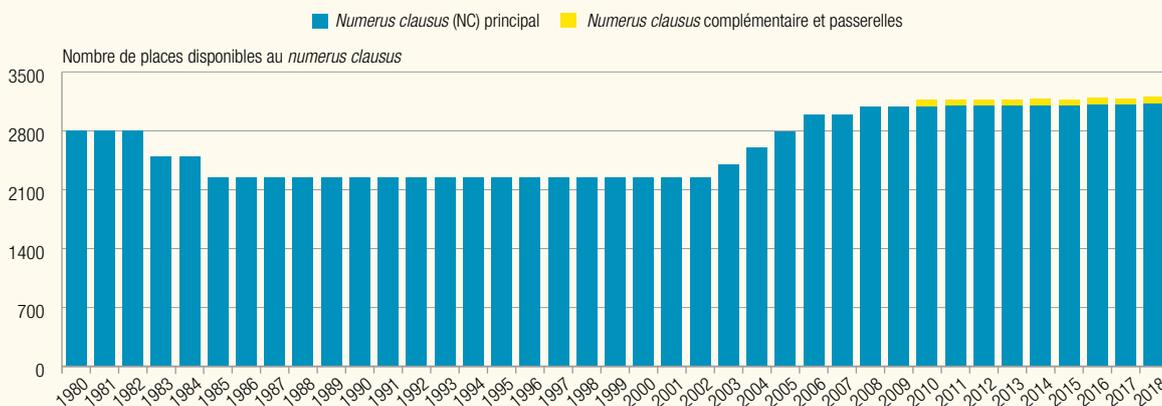
### Une profession majoritairement féminisée en officine et en établissements de santé

En 2018, 68 % des pharmaciens actifs et inscrits à l'Ordre sont des femmes. Celles-ci sont plus représentées parmi les jeunes générations : 75 % des moins de 30 ans, contre 58 % des praticiens de 60 à 69 ans. Cependant, leur répartition diffère selon les secteurs pharmaceutiques. Elles sont plus présentes parmi les salariés d'officine (82 %) et parmi les pharmaciens exerçant dans les établissements de santé (75 %). Elles occupent des postes à niveau de responsabilité moins élevé notamment en officine où seulement 55 % des titulaires d'officines sont des femmes.

- 1. Selon les données du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- 2. Ces pharmaciens remplaçants sont moins liés à un employeur et à une structure précise, et ont des comportements de mobilité différents de ceux des autres salariés d'officine, raisons pour lesquelles ils sont distingués dans cette étude.

## GRAPHIQUE 1

### Évolution du *numerus clausus* et des passerelles en pharmacie



**Lecture** • En 2018, 3 124 places étaient disponibles au *numerus clausus* de pharmacie.  
**Champ** • France entière.  
**Source** • Direction générale de l'offre de soins (DGOS).

La répartition par âge des pharmaciens est également très différente selon le type de poste occupé. Ce sont les titulaires d'officines et les pharmaciens biologistes qui sont les plus âgés avec une moyenne de 49,8 ans en 2018 pour les titulaires et de 49,3 ans pour les biologistes. À l'inverse, les adjoints d'officines sont plus jeunes (42,9 ans en moyenne). Les diplômés s'inscrivant à l'Ordre pour la première fois choisissent d'ailleurs massivement le salariat en officine pour commencer leur carrière : en moyenne entre 2015 et 2018, 53 % des primo-inscrits ont choisi ce type d'exercice.

### Les salariés changent davantage d'exercice au cours de leur carrière

Les pharmaciens inscrits à l'Ordre changent assez peu de secteur d'activités au cours de leur carrière. Entre deux années consécutives, seulement 4 % d'entre eux en moyenne entre 2014 et 2018 l'ont fait. Les changements interviennent plus souvent en début de carrière : en moyenne entre 2014 et 2018, 8,5 % des pharmaciens âgés de moins de 35 ans ont changé de secteur d'activités entre deux années consécutives, contre 2,4 % chez les 55 ans ou plus.

De plus, les changements sont beaucoup plus fréquents parmi les salariés : entre deux années consécutives, près de 28 % des salariés des « autres structures » ont quitté leur secteur d'activités pour un autre, principalement pour des postes d'adjoints en officine. Les mobilités sont également fréquentes chez les adjoints d'officines (6 % en moyenne). Ces derniers s'orientent plutôt vers des postes de titulaires d'officines ou deviennent salariés dans « d'autres structures » (établissement pour personnes âgées ou personnes handicapées, etc.). À l'inverse, les titulaires d'officine ainsi que les pharmaciens biologistes ne changent quasiment jamais de secteur d'activités, et cela quel que soit l'âge.

### Hausse modérée des effectifs de pharmaciens jusqu'en 2040

Sur la base des comportements et caractéristiques observés, le modèle de projection de la DREES (*encadré 1*) permet d'estimer le nombre de pharmaciens en activité et inscrits à l'Ordre à l'horizon 2040. Selon les hypothèses du scénario tendanciel (*encadré 2*), c'est-à-dire le maintien des

## ENCADRÉ 1

### Méthodologie du modèle de projection

Le modèle estime, pour chaque année de la période de projection (2019 à 2040), un effectif de pharmaciens inscrits à l'Ordre et actifs, ventilé par sexe, âge et type d'exercice (titulaire d'officine, pharmacien biologiste, pharmacien salarié en industrie pharmaceutique, pharmacien salarié en établissement de santé, pharmacien salarié en officine, autres salariés). Les projections sont réalisées à partir des données du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'inspire du précédent modèle de projections de pharmaciens réalisé en 2005 par la DREES (Collet, 2005). Le champ retenu est celui des pharmaciens actifs, inscrits à l'Ordre, âgés de 70 ans ou moins<sup>1</sup> et exerçant en France entière. Les projections sont effectuées « par composantes », c'est-à-dire en affectant des probabilités de survenue d'événements à des groupes d'individus ayant des caractéristiques identiques selon leur âge, leur sexe et leur type d'exercice. Le scénario tendanciel projette des effectifs en faisant l'hypothèse que les comportements observés entre 2015 et 2018 perdureront au cours de la période de projection et que les politiques de régulation de la démographie seront inchangées. Ce scénario constitue une référence, qui montre quelle serait l'évolution des effectifs si rien ne changeait. Des variantes au modèle ont également été simulées, chacune ne différant du scénario tendanciel que par une seule hypothèse. L'objectif est en effet d'isoler l'effet propre d'un changement de comportement ou de politique. Les effectifs projetés ne tiennent pas compte des contraintes futures qui pourront s'exercer, liées aux capacités de formation ou à l'offre de postes salariés.

1. Compte tenu de la faiblesse des effectifs après 70 ans, le champ d'étude retenu regroupe les professionnels de 70 ans ou moins. De plus, il comprend uniquement les pharmaciens inscrits à l'Ordre (l'inscription à l'Ordre n'est pas obligatoire pour certains secteurs comme l'industrie pharmaceutique).

## ENCADRÉ 2

### Les hypothèses du scénario tendanciel

Le scénario tendanciel repose sur l'hypothèse de comportements constants, observés à partir du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) de 2015 à 2018.

#### Hypothèses relatives à la formation des diplômés en France

- Le nombre de places offertes aux étudiants en pharmacie est fixé à partir de 2019 et pour l'ensemble de la période de projection à 3164 places, soit le nombre de places observé au *numerus clausus* de 2018 (en intégrant le *numerus clausus* complémentaire et les passerelles pourvues) ;
- Le nombre de diplômés en cycle court (diplômés non spécialisés) est supposé égal à 84 % du *numerus clausus* cinq ans auparavant. Le nombre de diplômés ayant suivi un cycle long (c'est-à-dire l'internat) est supposé égal à 16 % du *numerus clausus* huit ans auparavant ;
- Le nombre de places ouvertes à l'internat est fixé à partir de 2020 à 500 places (soit 16 % du *numerus clausus* quatre ans auparavant). Le nombre de postes en biologie médicale est fixé à 32 % des postes ouverts à l'internat. Cela correspond à la moyenne des trois dernières années ;
- La répartition des diplômés selon leurs caractéristiques sociodémographiques (par âge, sexe et type de diplôme) est fixée au niveau moyen observé des diplômés entre 2010 et 2013, compte tenu des délais à l'installation.

#### Hypothèses relatives à l'entrée dans la vie active des diplômés en France

- Le taux de fuite, c'est-à-dire le pourcentage de pharmaciens diplômés en France qui n'exerceront jamais sur le territoire (ou du moins ne s'inscriront pas à l'Ordre), est fixé à 33 % pour l'ensemble de la période de projection. Ce taux correspond à celui constaté dans le répertoire RPPS de 2015 à 2018 sur les diplômés cinq ans auparavant. Ce taux très fort s'explique par la non-obligation d'inscription à l'Ordre pour les pharmaciens exerçant dans l'industrie pharmaceutique, les enseignants-chercheurs, les métiers du secteur tertiaire (marketing...) ;
- Le délai à l'entrée dans la vie active correspond au délai entre l'obtention du diplôme et la première inscription à l'Ordre. Ce délai est supposé identique pour toute la période de projection. On considère que 61 % des diplômés s'installent l'année même de l'obtention de leur diplôme, 32 % l'année suivante, 4 % deux ans après, 2 % trois ans après et 1 % quatre ans après. Ces délais sont ceux constatés dans le répertoire RPPS de 2015 à 2018 sur les diplômés cinq ans auparavant ;
- La répartition par type d'exercice (titulaire d'officine, biologistes, salariés des établissements de santé, etc.) des primo-entrants est supposée constante pour l'ensemble de la période de projection et conforme à la moyenne des comportements observés sur les nouveaux inscrits à l'Ordre entre 2014 et 2017.

#### Hypothèses relatives au flux des diplômés à l'étranger

- Le nombre de primo-entrants diplômés à l'étranger (en provenance de l'Union européenne ou hors UE) est estimé à partir du nombre de primo-entrants inscrits au répertoire RPPS ces dernières années. Ce nombre est fixé à 158 pour l'ensemble de la période de projection (soit le flux moyen constaté entre 2014 et 2017) ;
- La répartition par âge et sexe des primo-entrants diplômés à l'étranger est supposée constante pour l'ensemble de la période de projection et conforme à la moyenne des comportements observés sur les primo-entrants de 2014 à 2017 ;
- La répartition par type d'exercice (titulaire d'officine, biologistes, salariés des établissements de santé, etc.) des primo-entrants diplômés à l'étranger est supposée constante pour l'ensemble de la période de projection et conforme à la moyenne des comportements observés sur les nouveaux inscrits à l'Ordre entre 2014 et 2017.

#### Hypothèses relatives au changement de type d'exercice et aux cessations d'activité

- La part des pharmaciens qui changent de type d'exercice (exemple : un pharmacien titulaire d'officine en année  $n$  qui devient salarié d'un établissement de santé en  $n+1$ ) est supposée identique à la moyenne des comportements observés sur les actifs présents deux années consécutives entre 2014 et 2018 ;
- Les cessations d'activité sont supposées identiques à la moyenne des comportements observés entre 2014 et 2018 ;
- L'ensemble des pharmaciens, quel que soit leur exercice, sont supposés ne plus exercer après 70 ans et ne pas cesser leur activité avant 40 ans.

comportements des professionnels et de la législation actuellement en vigueur, le nombre de pharmaciens de 70 ans ou moins augmenterait de 8 % entre 2018 et 2040 (soit une hausse de 0,3 % par an), pour atteindre près de 79 000 pharmaciens en 2040. Pendant cette période, la population française augmenterait au

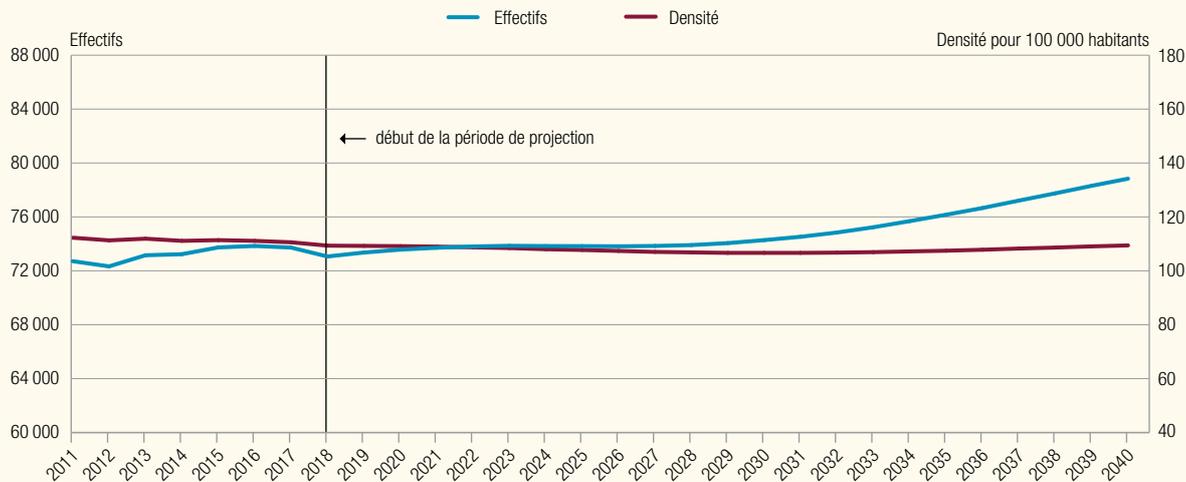
même rythme (+8 %), ce qui entraînerait une stabilité de la densité autour de 109 pharmaciens pour 100 000 habitants en 2040. Celle-ci retrouverait alors son niveau de 2018, après avoir baissé jusqu'à 106 pharmaciens pour 100 000 habitants en 2030, atteignant à cette date son point le plus bas (graphique 2).

### L'effet à long terme de la sélection des étudiants

Compte tenu de la durée des études (six ans dans la plupart des cas et jusqu'à huit ans pour les pharmaciens ayant choisi l'internat) et des délais pour s'installer (jusqu'à quatre ans), une modification du nombre de places offertes

## GRAPHIQUE 2

### Effectifs et densité de pharmaciens en activité, selon le scénario tendanciel



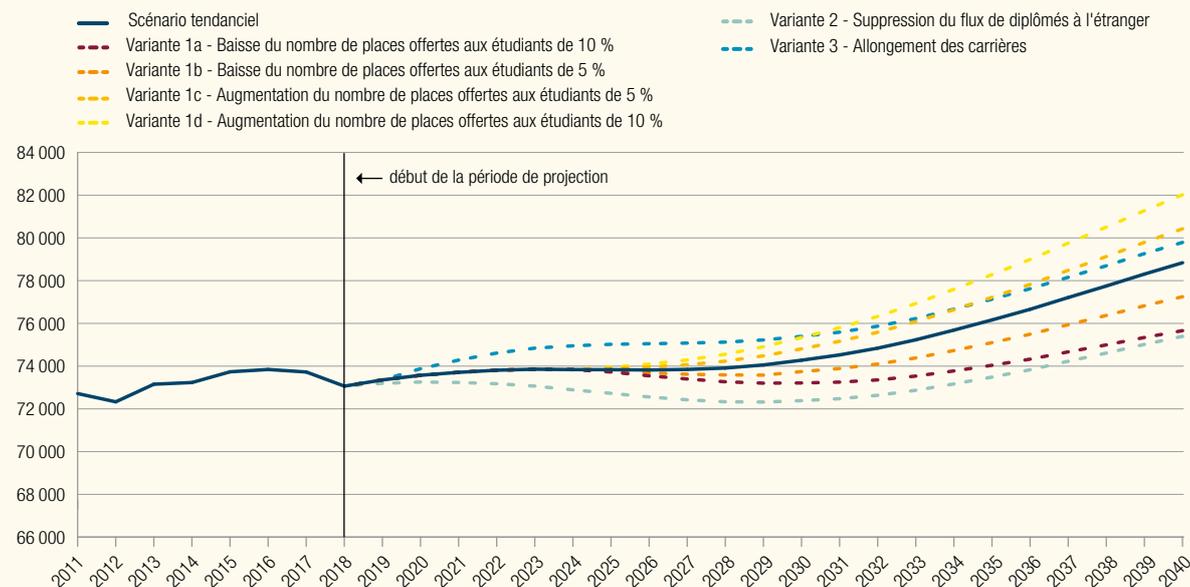
**Lecture** • Selon le scénario tendanciel, les effectifs de pharmaciens augmenteraient pour atteindre près de 79 000 en 2040.

**Champ** • Ensemble des pharmaciens actifs et inscrits à l'Ordre, âgés de 70 ans ou moins, France entière.

**Sources** • RPPS, projections DREES ; Insee, projections de population (scénario central) 2013-2070.

## GRAPHIQUE 3

### Effectifs de pharmaciens en activité, selon le scénario tendanciel et les différentes variantes



**Lecture** • Selon la variante 1a qui baisse de 10 % le nombre de places offertes aux étudiants dès 2019, les effectifs de pharmaciens augmenteraient pour atteindre près de 76 000 en 2040.

**Champ** • Ensemble des pharmaciens actifs et inscrits à l'Ordre, âgés de 70 ans ou moins, France entière.

**Sources** • RPPS, projections DREES ; Insee, projections de population (scénario central) 2013-2070.

aux étudiants à l'entrée de formation ne commence à produire ses effets qu'une dizaine d'années plus tard. Pour analyser la sensibilité du modèle, plusieurs variantes ont été simulées dans lesquelles seule cette hypothèse a été modifiée par rapport au scénario tendanciel. Une baisse de 10 % du nombre de places offertes dès 2019 (variante 1a) par rapport au niveau du *numerus clausus* de 2018 conduirait en 2040 à des effectifs de pharmaciens inférieurs de 4 % à ceux projetés dans le scénario tendanciel (3 200 pharmaciens en moins) [graphique 3]. À l'inverse, une hausse de 10 % du nombre de places disponibles (variante 1d) aboutirait à des effectifs supérieurs de 4 % à ceux envisagés dans le scénario tendanciel. Dans ce dernier cas, le rythme de progression des effectifs serait quasiment similaire à celui du scénario tendanciel entre 2018 et 2026. Il augmenterait de 1 % en 2027 à 4 % en fin de période de projection. La modification du nombre de places offertes aux étudiants constitue donc un levier puissant mais qui intervient à plus long terme. La baisse du *numerus clausus* de 1985 à 2002 explique ainsi en grande

partie le vieillissement actuel de la profession et la stabilité des effectifs constatés ces dernières années.

### Les diplômés à l'étranger permettent le maintien de la densité

Le nombre de pharmaciens diplômés à l'étranger a augmenté ces dernières années : 6 % des pharmaciens actifs et inscrits pour la première fois à l'Ordre en 2017 ont obtenu leur diplôme à l'étranger, contre 1 % des primo-inscrits de 1999. Cependant, ce flux est très variable d'une année sur l'autre. Son point le plus haut a été atteint en 2015 avec 187 primo-entrants diplômés à l'étranger, puis a diminué légèrement ces dernières années pour se situer à 138 primo-entrants diplômés à l'étranger en 2017.

L'évolution du nombre de diplômés à l'étranger est difficilement prévisible, et les résultats du modèle sont très sensibles aux hypothèses émises sur ce flux. L'hypothèse d'un tarissement complet de ces effectifs (variante 2) permet d'en mesurer l'incidence sur la démographie de la profession. Selon cette éventualité, les effectifs de pharmaciens seraient inférieurs de 4 %

à ceux projetés dans le scénario tendanciel (soit 3 500 pharmaciens en moins). Autre conséquence, la densité diminuerait de 4 % entre 2018 et 2040 (passant de 109 pharmaciens pour 100 000 habitants à 104), alors qu'elle resterait stable dans le cadre du scénario tendanciel.

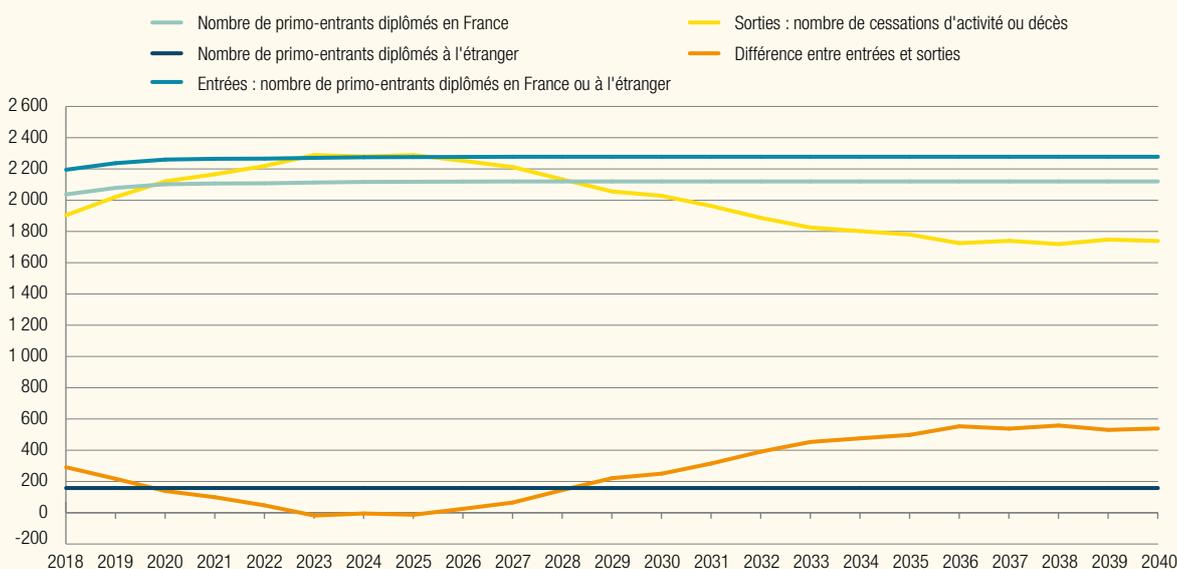
### Des cessations d'activité moins nombreuses à partir de 2026

Le nombre de pharmaciens qui cessent leur activité (définitivement ou non) devrait augmenter en moyenne de 4 % par an entre 2018 et 2023 pour se stabiliser autour de 2 300 sorties jusqu'en 2025 (graphique 4). Entre 2026 et 2035, le nombre de cessations diminuerait pour se stabiliser à la fin de la période de projection autour de 1 700 sorties. La hausse du nombre de cessations en début de période de projection s'explique par l'arrivée à l'âge de la retraite de générations admises en études de pharmacologie au début des années 1980, période à laquelle le *numerus clausus* était élevé. À l'inverse, l'arrivée à l'âge de la retraite de générations ayant connu un *numerus clausus* bas (dans les années 1985-1995) contribue à la baisse du nombre de cessations entre 2026 et 2035.



## GRAPHIQUE 4

### Évolutions des entrées et des sorties de 2018 à 2040, selon le scénario tendanciel



**Lecture** • Selon le scénario tendanciel, les cessations d'activité des pharmaciens augmenteraient entre 2018 et 2023, se stabiliseraient autour de 2 300 sorties entre 2023 et 2025, puis diminueraient jusqu'à la fin de la période de projection.

**Champ** • Ensemble des pharmaciens actifs et inscrits à l'Ordre, âgés de 70 ans ou moins, France entière.

**Sources** • RPPS, projections DREES ; Insee, projections de population (scénario central) 2013-2070.

En supposant que l'allongement des carrières se poursuive et que les cessations d'activité soient ainsi décalées d'un an (variante 3), les effectifs de pharmaciens seraient supérieurs de 1 % à ceux projetés dans le scénario tendanciel et ce, dès 2021. L'allongement des carrières a donc un effet immédiat sur la démographie, mais dont l'ampleur est limitée.

Parallèlement, l'augmentation des entrées de 4 % entre 2018 et 2027 ne parviendrait pas à compenser les nombreuses cessations durant cette période. Le nombre de ces dernières diminuant à partir de 2030, les entrées seraient alors supérieures aux sorties, expliquant ainsi la hausse projetée du nombre de pharmaciens d'ici à 2040. Il est supposé par ailleurs ici que le taux de « fuite », c'est-à-dire le pourcentage de pharmaciens diplômés en France qui n'exerceront jamais sur le territoire ou ne s'inscriront pas à l'Ordre, sera de 33 % durant l'ensemble de la période de projection, soit le niveau moyen observé ces dernières années. En effet, les pharmaciens exerçant dans l'industrie pharmaceutique, les enseignants-chercheurs et ceux exerçant dans le secteur tertiaire (marketing, etc.) ne sont pas obligés de s'inscrire à l'Ordre. Les effectifs projetés sous-estiment donc largement le nombre de pharmaciens exerçant dans ces secteurs.

## Développement du salariat en officine

Selon le scénario tendanciel, qui prolonge les comportements récents observés, la part des pharmaciens exerçant en officine resterait stable autour de 69 %. L'accroissement du salariat dans les officines se poursuivrait : la part des titulaires d'officines continuerait de diminuer passant de 37 % à 33 % entre 2018 et 2040, alors que celle des adjoints augmenterait (36 % des pharmaciens seraient salariés dans une officine en 2040 contre 33 % en 2018).

Le nombre de pharmaciens biologistes devrait diminuer de 29 % entre 2018 et 2040. Toutefois cette baisse pourrait être limitée par l'augmentation du nombre de médecins biologistes, ces derniers partageant la même formation que les pharmaciens biologistes dans le cadre de l'inter-nat. Ainsi, selon les dernières projections démographiques des médecins, le nombre de médecins biologistes devrait augmenter de 15 % entre 2018 et 2040 (Bachelet, Anguis, 2017).

Enfin, la part des pharmaciens exerçant en tant que salariés dans d'autres structures resterait stable (autour de 5 %). Néanmoins, le modèle de projection ne tient pas compte de l'évolution de l'offre de postes salariés qui pourrait contraindre

les pharmaciens dans leur choix de type d'exercices.

## Poursuite de la féminisation et rajeunissement de la profession

Dans le scénario tendanciel, la part des femmes continuerait d'augmenter, passant de 68 % en 2018 à 70 % en 2040. Les femmes seraient d'ailleurs plus représentées parmi les titulaires d'officine (66 % des titulaires en 2040 contre 55 % en 2018) et parmi les pharmaciens biologistes (59 % en 2018 contre 67 % en 2040), alors que leur part dans les établissements de santé et parmi les salariés d'officine diminuerait.

La profession devrait rajeunir : l'âge moyen des pharmaciens passerait de 46,4 ans en 2018 à 44,9 ans en 2040, en raison de la stabilisation du nombre d'entrants dans la vie active (le nombre de places offertes aux étudiants étant supposé maintenu au niveau du *numerus clausus* de 2018) et d'un nombre plus faible de cessations liées aux départs à la retraite de générations ayant connu un *numerus clausus* plus faible au début des années 2000. Ainsi la proportion de pharmaciens âgés de 55 ans ou plus, qui s'élève à 31 % en 2018, ne serait plus que de 23 % en 2040. ■

## POUR EN SAVOIR PLUS

- **Bachelet, M., Anguis, M.** (2017, mai). Les médecins d'ici à 2040 : une population plus jeune, plus féminisée et plus souvent salariée. DREES, *Études et Résultats*, 1011.
- **Collet, M.** (2005, octobre). La démographie des pharmaciens à l'horizon 2030 : un exercice de projection au niveau national. DREES, *Études et Résultats*, 438.
- **DREES** (2018). Projection des effectifs de médecins, datavisualisation.
- **Insee** (2017). Projection de population.
- **Pla, A., Trevien, C.** (2017, novembre). Les revenus des pharmaciens d'officine : de fortes disparités selon le statut du titulaire. DREES, *Études et Résultats*, 1039. Insee, *Insee Première*, 1 676.

## LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site  
[drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur  
[www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution  
[drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

**Directeur de la publication :** Jean-Marc Aubert  
**Responsable d'édition :** Souphaphone Douangdara  
**Rédactrice en chef technique :** Sabine Boulanger  
**Secrétaire de rédaction :** Fabienne Briffault  
**Composition et mise en pages :** NDBD  
**Conception graphique :** Julie Hiet et Philippe Brulin  
**Pour toute information :** [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)  
Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •  
ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384